



Candidature en ligne à l'inscription en mastère de recherche (2022-2023)

Génie Electrique : Systèmes intelligents et Energies renouvelables, Génie Mécanique- Energétique, Génie Chimique : Bioprocédés et Bioproduits,

Les dossiers de candidats seront évalués à la base de la formule suivante :

$$\text{Score} = \mathbf{L} + \mathbf{MG} + \mathbf{M} + \mathbf{S} + \mathbf{PR}$$

1/ **L = Année d'obtention de diplôme**

Diplômés 2022 = 0

Diplômés 2021 = -1

Diplômés 2020 = -2

Diplômés 2019 = -3

Diplômés 2018 et avant = - 5

2/ **MG = (MGL1+1.5*MGL2 +1.5*MGL3)/4 (pour la licence fondamentale)**

MG = (MGL1+1.5*MGL2 +1.5*MGL3SansPFE)/4 (pour la licence appliquée)

MG = (MGL1+1.5*MGL2 +1.5*MGL3SansPFE)/4 (pour la licence)

MG = (MG1+MG2 +MG3+MG4)/4 (pour la maîtrise)

MG = (MGPro1+MGPro2SansMemoire)/2 (pour le mastère professionnel)

MG = (MGIng1+ MGIng2+ MGIng3SansPFE)/3 (pour le diplôme d'ingénieur)

3/ **M : Bonification des mentions des années de réussite y compris le Bac :**

Très Bien : 6

Bien : 4

Assez Bien : 2

Passable : 0

4/ **S : Malus de la réussite à la session de contrôle = (-1)**

5/ **PR : Pénalité de redoublement = -2**

Le nombre de candidats à retenir pour chaque catégorie et les modalités de calcul de score pour la sélection seront fixés par la commission.

Critères de sélection des candidats à l'inscription en deuxième année mastère

Les Candidats qui peuvent accéder directement à la deuxième année de la formation sont :

- Tous les candidats ayant réussi avec succès la première année M1 de l'ENIG.
- Les ingénieurs diplômés dans les disciplines du Mastère choisi ou une spécialité jugée équivalente par la commission.
- Le critère de sélection et le nombre des apprenants pour chaque parcours est à définir par la commission du Master.

Le nombre de candidats à retenir pour chaque catégorie et les modalités de calcul de score pour la sélection seront fixés par la commission.

Gabès, 01 juin 2022